



LES ACCUEILS PARENTALITE DU MERCREDI MATIN

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU POINT INFO PARENTALITE

PRESENTATION

Dans le cadre des Accueils Parentalité du mercredi matin, il est proposé aux familles ayant des enfants de moins de 3 ans et habitant Verneuil-sur-Seine, un Point Info Parentalité.

Il s'agit, sur rendez-vous, d'un lieu d'accueil individuel, d'écoute, de conseils, d'information et d'accompagnement à la parentalité.

FONCTIONNEMENT

Article 1 : objectifs

- Accompagner et soutenir les futurs parents et familles ayant des enfants de moins de 3 ans
- Ecouter et évaluer les demandes et les besoins des familles
- Coordonner, orienter et faciliter l'accès des familles à l'ensemble des dispositifs existants

Article 2 : public accueilli

Le point Info Parentalité est ouvert à tous les futurs parents et les familles ayant un ou des enfants âgés de moins de 3 ans habitant Verneuil sur Seine.

Articles 3 : lieu et accessibilité

Le point Info Parentalité se trouve dans les locaux du Relais Petite Enfance, situé dans le Parc du Champclos, 11 rue Delapierre. Le lieu est accessible aux personnes handicapées.

Article 4 : planning et horaires

Le Point Info Parentalité fonctionne tous les derniers mercredis de chaque mois de 9h à 12h.

Article 5 : modalités de prise de rendez-vous

L'accès au Point Info Parentalité est gratuit.

La prise de rendez-vous peut se faire :

- par mail : accueilparentalité@verneuil78.fr
- par téléphone : 01 39 71 57 75 (uniquement le mercredi matin)

En cas d'empêchement, il est important de prévenir rapidement afin de permettre à une autre famille de profiter du créneau de rendez-vous.

Article 6 : encadrement et responsabilité

Une infirmière puéricultrice du service Petite Enfance accueille les familles au Point Info Parentalité. Elle est garante du respect des règles de vie et de sécurité.

Les enfants ont la possibilité de profiter de l'espace de jeu le temps de l'entretien mais restent toujours sous la responsabilité de leur(s) parent(s).

Article 7 : les règles de vie

Comme tout lieu collectif, cet espace est contraint à des règles et des interdits :

- Le respect de l'autre et la bienveillance envers chacun (enfant et adulte) s'impose. Aucune action (geste ou parole) mettant en danger la dignité, l'intégrité ou le respect individuel de la personne n'est tolérée.
- Le respect du matériel, des lieux et de la sécurité est obligatoire.
- Les téléphones portables doivent être éteints ou mis en mode silencieux.
- Chaque parent fréquentant le lieu est soumis à la discrétion.
- L'infirmière puéricultrice accueillant la famille est soumise au secret professionnel.

Article 8 : les mesures d'hygiène

Par mesure d'hygiène, les parents doivent porter des sur-chaussures pour entrer dans l'espace d'accueil. Les enfants doivent aussi se déchausser et ils ont la possibilité d'apporter des chaussons.

Les parents peuvent apporter avec eux le nécessaire pour le change de leur(s) enfant(s). Une table de change et des toilettes sont mis à disposition. Le matériel doit être utilisé dans le respect des protocoles d'hygiène affichés. Un chauffe-biberon et des coussins d'allaitement sont également disponibles pour les familles.

Une solution hydro-alcoolique est à disposition pour les adultes. Il est demandé de ne pas venir si l'adulte ou l'enfant a de la fièvre ou s'il est porteur d'une maladie contagieuse.

Article 9 : les règles de sécurité

En cas d'incendie, les familles doivent respecter le plan d'évacuation.
L'évacuation des locaux se fait par la porte du hall ou la porte latérale donnant sur le parc du Champclos.

Ce règlement explique le fonctionnement des Accueils Parentalité.

Toute personne participant aux Accueil Parentalité accepte le règlement intérieur.

Son non-respect entraîne l'exclusion temporairement ou définitivement de la famille.